



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Examens et Concours  
DEC7 – Bureau du DNB  
✉ [ce.dnb@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dnb@ac-bordeaux.fr)

## **DNB 2023**

### **NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INSCRITS EN CATEGORIE INDIVIDUELLE ET CNED**

*Document à lire attentivement et à conserver  
jusqu'à la fin des épreuves*

#### **I – INSCRIPTION**

La procédure et la période d'inscription sont fixées comme suit :

**du lundi 14 novembre 2022 au matin au vendredi 09 décembre 2022 à 18h00**

via le lien internet

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat>

*(Attention : respecter les lettres minuscules)*

Durant cette période, vous pourrez vous inscrire et modifier votre inscription si besoin.

#### **→ Modalités d'inscription** (cf fiche de procédure d'inscription)

Etape 1 : Créer mon compte puis compléter le formulaire et enregistrer. Vous devrez ensuite activer le compte.

Etape 2 : Se connecter et s'inscrire : choisir EXAMEN puis DIPLOME NATIONAL DU BREVET, année 2023 et ACADEMIE DE BORDEAUX et compléter le formulaire de chaque onglet (identification - infos candidature - qualification présentée – épreuves- récapitulatif) et **enregistrer**.

#### **→ Fin de saisie**

En fin de saisie, un **numéro de candidat** vous sera attribué. **La candidature n'est enregistrée que lorsque ce numéro apparaît à l'écran.** Ce numéro est à conserver, il permet de consulter et éventuellement, de modifier la candidature avant la fermeture du service.

L'application vous permet, avant de « QUITTER », d'éditer votre confirmation d'inscription, document officiel d'inscription à l'examen, que vous devrez vérifier et signer (ainsi que le représentant légal si le candidat est mineur). **Il vous appartient d'en conserver un exemplaire.**

#### **II – CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

Dès votre confirmation d'inscription signée, il vous appartient de la scanner et l'importer directement dans votre espace Cyclades, avec les pièces justificatives suivantes **au plus tard le mercredi 14 décembre 2022.**

- la photocopie d'un document justifiant de l'identité du candidat (carte d'identité, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance) ;
- pour les candidats suivant leur scolarité à domicile => photocopie du document de la DSDEN attestant de l'instruction dans la famille ;
- pour les candidats suivant une formation avec le CNED => photocopie du certificat de scolarité.



**TOUTE CONFIRMATION NON RETOURNEE AVANT LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS ENTRAÎNERA L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF.**

#### **III – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

La procédure et les formulaires de demande d'aménagement aux examens pour les candidats présentant un handicap, ainsi que pour les candidats présentant une limitation temporaire d'activité, sont à télécharger sur le site internet du rectorat de Bordeaux [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr) à la rubrique « Scolarité - Etudes - Examens / Examens et résultats / Tous les examens / DNB / Candidats en situation de handicap ».

**Lors de l'inscription, il convient de saisir « Oui » à la rubrique « Handicap » pour tous les candidats qui ont fait une demande d'aménagement d'épreuves.**

Je vous rappelle que ces demandes ont dû être établies depuis la rentrée scolaire avec transmission par vos soins à la cellule transversale handicap – Direction des Examens et Concours au plus tard à la date de fin des inscriptions de l'examen concerné, **soit le 09 décembre 2022 pour la session du DNB 2023.**

**ANNEXE**  
**DESCRIPTIF DES EPREUVES**

\* **Candidats individuels** – L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **français** => 100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **mathématiques** =>100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de la **langue vivante étrangère** choisie par le candidat lors de l'inscription => 100 points

L'ensemble des épreuves du DNB est noté sur **400 points**.

\* **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**

- Les élèves scolarisés au CNED en **classe de troisième** présentant le DNB suivent les modalités qui s'appliquent aux **candidats scolaires**.
- Les candidats non scolarisés dans un établissement et suivant **seulement une préparation au DNB** sont soumis aux modalités qui s'appliquent à tous les **candidats individuels**.